

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Code du produit : 40119801

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil- lées

Utilisation de la substance/du mélange : PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : KANSAL HELIOS Slovenija d.o.o.
Količevo 65
1230 Domžale
Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne responsable/émettrice : 386 (1) 722 4383
productsafety@kansai-helios.si

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tout les centres Anti-poison numéro ORFILA
(INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Access code: 13586 +1 760 476 3962

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
isocyanate de tosylo
diisocyanate d'hexaméthylène

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère	28182-81-2 500-060-2 01-2119485796-17	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 50 - < 70
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 20 - < 30
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 20
isocyanate de tosylo	4083-64-1 223-810-8 615-012-00-7 01-2119980050-47	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 (Système res-	>= 0.1 - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

		piratoire) EUH014	
		Limite de concentra- tion spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % STOT SE 3; H335 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0 212-485-8 615-011-00-1 01-2119457571-37	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) Limite de concentra- tion spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0.5 % Resp. Sens. 1; H334 >= 0.5 %	< 0.1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance. |
| En cas d'inhalation | : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoisson.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Nocif par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut provoquer une allergie cutanée.
Nocif par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.
- Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère	28182-81-2	STEL	0.02 mg/m3 (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			
		TWA	0.01 mg/m3 (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VLCT (VLE)	100 ppm 550 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	50 ppm 275 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		STEL	100 ppm 550 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	50 ppm 275 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	50 ppm 241 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	STEL	0.02 mg/m3 (NCO)	98/24/EC I

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	04.06.2026 Date de la première version publiée: 02.06.2020

	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			
		TWA	0.01 mg/m3 (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			
		VLCT (VLE)	0.02 ppm 0.15 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites admises (circulaires)			
		VME	0.01 ppm 0.075 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites admises (circulaires)			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0.5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m3
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	275 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	550 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	33 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	33 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	796 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	320 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg p.c./jour
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	600 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	600 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	48 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets	35.7 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version 5.0 Date de révision: 13.08.2026 Numéro de la FDS: MAT000401198FR/FR Date de dernière parution: 04.06.2026
Date de la première version publiée: 02.06.2020

	teurs		locaux	
	Consomma-teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3.4 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Dermale	Aigu - effets systé-miques	6 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Oral(e)	Aigu - effets systé-miques	2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systé-miques	11 mg/kg p.c./jour
isocyanate de tosyte	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3.24 mg/m3
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0.8 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0.92 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0.46 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0.46 mg/kg p.c./jour
diisocyanate d'hexa-méthylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0.035 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-miques	0.07 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0.035 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0.07 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère	Sol	505 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.01 mg/l
	Eau douce	0.1 mg/l
	Sédiment marin	253 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	2530 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Sol	0.29 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.0635 mg/l
	Eau douce	0.635 mg/l
	Sédiment marin	0.329 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	3.29 mg/kg poids

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	04.06.2026
			Date de la première version publiée: 02.06.2020

		sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.00635 mg/l
acétate de n-butyle	Sol	0.0903 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.018 mg/l
	Eau douce	0.18 mg/l
	Sédiment marin	0.0981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0.981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	35.6 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.36 mg/l
isocyanate de tosyle	Sol	0.0168 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.003 mg/l
	Eau douce	0.03 mg/l
	Sédiment marin	0.0172 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0.172 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	0.4 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.3 mg/l
diisocyanate d'hexaméthylène	Sol	0.0026 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.00774 mg/l
	Eau douce	0.0774 mg/l
	Sédiment marin	0.001344 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0.01334 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	8.42 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.774 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage : L'équipement doit être conforme à l'EN 166
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Gants : Viton® (> 0,6 mm; < 240 min); ISO EN374 |
PE laminé (> 0,1 mm; < 240 min); ISO EN374 |

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des
gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste
de travail spécifique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	04.06.2026 Date de la première version publiée: 02.06.2020

		Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
		L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
Filtre de type	:	Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	de solvant
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	-78.0 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Point/intervalle d'ébullition	:	126 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Inflammabilité	:	Liquide inflammable statiquement chargeable., Solides combustibles
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	7 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1.5 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Point d'éclair	:	29 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version 5.0	Date de révision: 13.08.2026	Numéro de la FDS: MAT000401198FR/ FR	Date de dernière parution: 04.06.2026 Date de la première version publiée: 02.06.2020
----------------	---------------------------------	--	---

plus basse))

Température d'inflammation : 315 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

Température de décomposition : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

pH : Non applicable

Viscosité
Viscosité, cinématique : > 20.5 mm²/s (40 °C)

Temps d'écoulement : 16 s à 20 °C
Section transversale: 4 mm
Méthode: DIN 53211 (CF4)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : partiellement miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Description: miscible avec la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1.81 (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

Pression de vapeur : 13 hPa (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1.06 g/cm³

Densité de vapeur relative : 4.6 (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
(Air = 1.0)

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Entretient la combustion

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

COV (composés organiques volatils) : (Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution))
41 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 18.82 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Le test a été effectué conformément à la directive

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Le test a été effectué conformément à la directive

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Atmosphère de test: vapeur

CL0 (Rat): 2000 ppm
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > > 2,000 mg/kg

acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): >= 10,760 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): >= 5,000 mg/kg

isocyanate de toluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,330 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Le test a été effectué conformément à la directive

diisocyanate d'hexaméthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 7,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Le test a été effectué conformément à la directive

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Le test a été effectué conformément à la directive

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

acétate de n-butyle:

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

isocyanate de tosyl:

Résultat : irritant

diisocyanate d'hexaméthylène:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 4 heures d'exposition ou moins
Remarques : Le test a été effectué conformément à la directive

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Remarques	: Le test a été effectué conformément à la directive

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Remarques	: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

acétate de n-butyle:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Remarques	: Le test a été effectué conformément à la directive

isocyanate de tosyle:

Résultat	: Irritation des yeux
----------	-----------------------

diisocyanate d'hexaméthylène:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux
Remarques	: Le test a été effectué conformément à la directive

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: négatif
Remarques	: Le test a été effectué conformément à la directive

Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

acétate de n-butyle:

Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

isocyanate de tosyle:

Résultat : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

diisocyanate d'hexaméthylène:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: positif
Remarques	: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

Voies d'exposition	:	Inhalation
Espèce	:	Souris
Résultat	:	positif
Evaluation	:	Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif Le test a été effectué conformément à la directive Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Le test a été effectué conformément à la directive Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Le test a été effectué conformément à la directive
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
-----------------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	04.06.2026 Date de la première version publiée: 02.06.2020

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

acétate de n-butyle:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: test du micronoyau in vitro
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Le test a été effectué conformément à la directive

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Le test a été effectué conformément à la directive

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

isocyanate de tosyl:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Le test a été effectué conformément à la directive

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	04.06.2026 Date de la première version publiée: 02.06.2020

Résultat: négatif
Le test a été effectué conformément à la directive

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Le test a été effectué conformément à la directive

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

diisocyanate d'hexaméthylène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 2 yr
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
Remarques : Le test a été effectué conformément à la directive

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	04.06.2026 Date de la première version publiée: 02.06.2020

acétate de n-butyle:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

isocyanate de tosyl:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

diisocyanate d'hexaméthylène:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 2 yr
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
Remarques : Le test a été effectué conformément à la directive

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: positif
Le test a été effectué conformément à la directive

Type de Test: Test de dépistage (test de contact du papier filtre)

Espèce: Rat
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif
Le test a été effectué conformément à la directive

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Toxicité pour le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Résultat: négatif
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	04.06.2026 Date de la première version publiée: 02.06.2020

Toxicité pour la reproduction : N'est pas classé en raison de données qui, bien que con-
- Evaluation cluantes, sont insuffisantes pour une classification.

N'est pas classé en raison de données qui, bien que con-
cluantes, sont insuffisantes pour une classification.

acétate de n-butyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux
générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
Le test a été effectué conformément à la directive

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Toxicité pour le développement
pement du fœtus Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: positif
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la
directive

Toxicité pour la reproduction : N'est pas classé en raison de données qui, bien que con-
- Evaluation cluantes, sont insuffisantes pour une classification.

N'est pas classé en raison de données qui, bien que con-
cluantes, sont insuffisantes pour une classification.

isocyanate de tosyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux
générations
Espèce: Rat
Voie d'application: par voie orale (alimentation)
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
Le test a été effectué conformément à la directive

Toxicité pour la reproduction : N'est pas classé en raison de données qui, bien que con-
- Evaluation cluantes, sont insuffisantes pour une classification.

N'est pas classé en raison de données qui, bien que con-
cluantes, sont insuffisantes pour une classification.

diisocyanate d'hexaméthylène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une
génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	04.06.2026 Date de la première version publiée: 02.06.2020

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Le test a été effectué conformément à la directive

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Toxicité pour le développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Le test a été effectué conformément à la directive

Toxicité pour la reproduction
- Evaluation

: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétate de n-butyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

isocyanate de tosyle:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

acétate de n-butyle:

Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que con-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

cluantes, sont insuffisantes pour une classification.

isocyanate de tosyle:

Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

diisocyanate d'hexaméthylène:

Evaluation : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Danger par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

acétate de n-butyle:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

isocyanate de tosyle:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

diisocyanate d'hexaméthylène:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.
Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

EL10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 370 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC : 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 : 408 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >=

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	04.06.2026 Date de la première version publiée: 02.06.2020

algues/plantes aquatiques	: 1,000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Le test a été effectué conformément à la directive CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Le test a été effectué conformément à la directive
Toxicité pour les microorganismes	: EC10 (boue activée): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 30 min Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: EC10: 47.5 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: >= 100 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Le test a été effectué conformément à la directive
acétate de n-butyle:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 18 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia sp. (Daphnie sp.)): 44 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 200 mg/l CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): >= 647.7 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	: CI50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 356 mg/l Durée d'exposition: 40 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-	: NOEC: 23.2 mg/l Durée d'exposition: 21 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Le test a été effectué conformément à la directive

isocyanate de tosyl:

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
les autres invertébrés aqua- Durée d'exposition: 48 h
tiques Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Le test a été effectué conformément à la directive

Toxicité pour les : EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 23
algues/plantes aquatiques mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Le test a été effectué conformément à la directive

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 30
mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Le test a été effectué conformément à la directive

diisocyanate d'hexaméthylène:

Toxicité pour les : EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100
algues/plantes aquatiques mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la
directive

EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100
mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la
directive

Toxicité pour les microorga- : EC10 (boue activée): 299 mg/l
nismes Durée d'exposition: 3 h

CE50 (boue activée): 842 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

Biodégradation: 1 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.
Le test a été effectué conformément à la directive

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

acétate de n-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable
Biodégradation: 83 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 78 d
pH: 8
S'hydrolyse lentement.

Photodégradation : Se décompose rapidement au contact de la lumière.

isocyanate de tosyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 45 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
Le test a été effectué conformément à la directive

diisocyanate d'hexaméthylène:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 42 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Coefficient de partage: n- : log Pow: > 4
octanol/eau Méthode de calcul

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1.2 (20 °C)
octanol/eau pH: 6.8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

acétate de n-butyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 15
Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1.81

isocyanate de tosyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0.6
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
Le test a été effectué conformément à la directive

diisocyanate d'hexaméthylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.2

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés	:	Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
Code des déchets	:	08 00 00, DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION 08 01 00, déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 00 00, EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS 15 01 00, emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément) 15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus HP3, Inflammable HP6, Toxicité aiguë HP13, Sensibilisant

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 1263
ADR	:	UN 1263
RID	:	UN 1263
IMDG	:	UN 1263
IATA	:	UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
ADR	:	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
RID	:	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
IMDG	:	PAINT RELATED MATERIAL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

IATA : Paint related material

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
Code de restriction en tunnels	: (D/E)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, <u>S-E</u>
IATA (Cargo)	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 366
Instruction d'emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable Liquids
IATA (Passager)	
Instructions de conditionnement	: 355

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

ment (avion de ligne)
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3 Numéro sur la liste 40 Cette substance/mélange ne doit pas être utilisée dans des distributeurs d'aérosols destinés à être fournis au grand public à des fins de divertissement et décoratives. Numéro sur la liste 75 Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.
---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable
Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable
Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 62, 84
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B
Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 41 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.
Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH014	: Réagit violemment au contact de l'eau.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2019/1831/EU	: Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
98/24/EC I	: Europe. Chemical Agents Directive - Annexe I: Listes des valeurs limites contraignantes d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	: Limite d'exposition à court terme
98/24/EC I / STEL	: Valeurs limites Courte durée
98/24/EC I / TWA	: Valeurs limites 8 heures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4	H332
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
STOT SE 3	H336

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR POUR VERNIS INCOLORE AirDry

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.06.2026
5.0	13.08.2026	MAT000401198FR/ FR	Date de la première version publiée: 02.06.2020

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.